

COMMUNE DE MARCHESIEUX
REUNION DU 10 MARS 2016

Présents : Gérard TAPIN, Anne HÉBERT, René LAMAZURE, Roland LEPUISSANT, Virginie POISSON, Nicole JOUIN, Maryline MARTIN, David OURRY, Jean-Marc KUZMIAK, Grégory GAY, Patrick POUILLAIN, Rémi CUCU.

Procuration de Sandra DORLÉANS à Virginie POISSON.

Absentes : Emilie CARDET, Nathalie HÉLAINE.

Délibération n°2016/03/01

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne HEBERT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Gérard TAPIN, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES	181281.55			74594.57	106686.98	
OPERATIONS EXERCICE	147223.33	327151.56	453751.95	565442.79	600975.28	892594.35
TOTAUX	328504.88	327151.56	453751.95	640037.36	707662.26	892594.35
RESULTATS DE CLÔTURE	1353.32			186285.41		184932.09
RESTES A REALISER	56933.00	26716.00			56933.00	26716.00
TOTAUX CUMULES	385437.88	353867.56	453751.95	640037.36	764595.26	919310.35
RESULTATS DEFINITIFS	31570.32			186285.41		154715.09

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 10 mars 2016 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Délibération n°2016/03/02

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne HEBERT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Gérard TAPIN, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

COMMUNE DE MARCHESIEUX
REUNION DU 10 MARS 2016

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES		2134.29				2134.29
OPERATIONS EXERCICE	23613.51	25851.08	47640.93	47640.93	71254.44	73492.01
TOTAUX	23613.51	27985.37	47640.93	47640.93	71254.44	75626.30
RESULTATS DE CLÔTURE		4371.86				4371.86
RESTES A REALISER						0.00
TOTAUX CUMULES	23613.51	27985.37	47640.93	47640.93	71254.44	75626.30
RESULTATS DEFINITIFS		4371.86				4371.86

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 10 mars 2016 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Délibération n°2016/03/03

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOTISSEMENT DE LA HAIGLIÈRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne HEBERT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Gérard TAPIN, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES		14436.15		1601.75		16037.90
OPERATIONS EXERCICE	4315.74	0.00	4482.92	4483.01	8798.66	4483.01
TOTAUX	4315.74	14436.15	4482.92	6084.76	8798.66	20520.91
RESULTATS DE CLÔTURE		10120.41		1601.84		11722.25
RESTES A REALISER						0.00
TOTAUX CUMULES	4315.74	14436.15	4482.92	6084.76	8798.66	20520.91
RESULTATS DEFINITIFS		10120.41		1601.84		11722.25

COMMUNE DE MARCHESIEUX
REUNION DU 10 MARS 2016

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 10 mars 2016 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Délibération 2016/03/04

COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard TAPIN

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2016/03/05

COMPTE DE GESTION 2015 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard TAPIN

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

COMMUNE DE MARCHESIEUX
REUNION DU 10 MARS 2016

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2016/03/06

COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT LA HAIGLIÈRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard TAPIN

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2016/03/07

COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2015

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2015

Ces résultats font apparaître :

⇒ dans la section de fonctionnement, un excédent de	111 690.84€
⇒ dans la section d'investissement, un excédent de	179 928.23€
A la clôture de 2015	
* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de	186 285.41€
* dans la section d'investissement, un déficit cumulé de	1 353.32€
* les restes à réaliser en section d'investissement, un déficit de financement	30 217.00€

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- couverture de besoin d'autofinancement de 31 570.32€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés »
- le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 154 715.09€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- le solde du déficit de la section d'investissement soit 1 353.32€ au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent l'affectation des résultats de fonctionnement pour l'exercice 2015.

COMMUNE DE MARCHESIEUX
REUNION DU 10 MARS 2016

Délibération 2016/03/08

SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2015.

Ces résultats font apparaître :

⇒ dans la section de fonctionnement, un excédent de	0.00€
⇒ dans la section d'investissement, un excédent de	2 237.57€
A la clôture de 2015 :	
* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de	0.00€
* dans la section d'investissement, un excédent cumulé de	4 371.86€
* aucuns restes à réaliser en section d'investissement,	

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- résultat d'investissement reporté de 4 371.86€ au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent l'affectation des résultats de fonctionnement pour l'exercice 2015.

Délibération 2016/03/09

LOTISSEMENT LA HAIGLIERE : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2015

Ces résultats font apparaître :

⇒ dans la section de fonctionnement, un excédent de	0.09€
⇒ dans la section d'investissement, un déficit de	4 315.74€
A la clôture de 2015 :	
* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de	1 601.84€
* dans la section d'investissement, un excédent cumulé de	10 120.41€

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- excédent fonctionnement reporté 1601.84€ au compte 002.
- excédent investissement reporté de 10 120.41€ au compte 001.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent l'affectation des résultats de fonctionnement pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2016.

Délibération 2016/03/10

EXTENSION STATION EPURATION

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer le devis de l'agence SOGETI concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration communale.

COMMUNE DE MARCHESIEUX
REUNION DU 10 MARS 2016

Le forfait provisoire de rémunération de mission de maîtrise d'œuvre est fixé à 13 366.80€ TTC et pour la mission complémentaire : dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau à 3 480.00€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer le devis de l'agence SOGETI.

ESCALIER EXTERIEUR MAIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération 2016/01/02 autorisation Monsieur WATRIN à déposer le permis de construire ne peut juridiquement être annulée.

Un devis pour un escalier en inox a été fait.

Lorsqu'ils seront en possession d'un plan montage de l'escalier en inox Monsieur le Maire et l'Adjoint chargé des travaux se renseigneront auprès de l'ABF pour connaître la solution préconisée par ce service décisionnaire.

Délibération 2016/03/11

PARTICIPATION HONORAIRES BAIL COMMERCIAL

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de maître LELIEVRE avocat au barreau de Caen qui établit le bail commercial de la boulangerie pour la société 2MBP.

Elle demande au conseil de se positionner quant à la prise en charge des honoraires au titre de l'établissement du bail commercial qui s'élèvent à 960€ TTC.

Le conseil après en avoir délibéré accepte de financer à hauteur de 50% soit 480€ TTC les honoraires pour l'établissement du bail commercial, les 50% restants sont à la charge de la société 2MBP.

POINTS SUR LES TRAVAUX

Le cabinet d'architecture de Monsieur LAMARE viendra présenter les projets de réhabilitation de la salle des fêtes lors d'une prochaine réunion.

Le projet du plateau multi sport sera revu lors de l'établissement du budget 2016.

QUESTIONS DIVERSES

- photos de la commune prises par drone : le conseil donne son accord pour l'achat de 10 photos à 540€ TTC
- achat parcelle Méneleu : à faire évaluer par les Domaines
- sablière de Marchésieux sur St Martin
- courrier St MARFEU : pas de gratuité automatique, elle se fait au cas par cas si une demande a été faite au préalable